

Jury International du Prix Marcel Duchamp

Document créé en octobre 2025

1) Objectif/rôle

Le Jury International du Prix Marcel Duchamp a pour objectif de désigner en octobre de chaque année l'artiste Lauréat/Lauréate parmi les quatre artistes, duos ou collectifs d'artistes nommés en janvier par le Comité de Sélection de l'ADIAF.

2) Composition pour la période 2025 - 2030 (période de fermeture du Centre Pompidou):

- a. Présidé par Xavier REY, Directeur du Musée National d'Art Moderne (Centre Pompidou)
- b. Membres permanents :
 - i. Claude BONNIN, Président de l'ADIAF,
 - ii. Fabrice HERGOTT, directeur du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris,
 - iii. Xavier REY (Président du Jury, voir plus haut)
 - iv. Akemi SHIRAHARA, représentant l'Association Marcel Duchamp
- c. Membres renouvelés tous les ans :
 - i. 2 collectionneurs (français et étranger)
 - ii. 2 directeurs d'institutions (français et étranger)
 - iii. 2 artistes (nouveau 2024) (français et étranger)
- d. La diversité et l'équilibre des genres sont recherchés dans la mesure du possible

3) Désignation

Les membres renouvelés annuellement sont proposés par le Président au Conseil d'Administration, en concertation avec le Comité Artistique et le Bureau de l'ADIAF

4) Fonctionnement

- a. Printemps/été : Les membres du Jury International reçoivent de l'ADIAF toute la documentation que l'association a pu récupérer sur les quatre artistes nommés en janvier au Prix Marcel Duchamp de l'année en cours
- b. Octobre : réunion du Jury International sur une journée :
 - i. Matin :
 1. Présentation de chacun des quatre artistes par les rapporteurs qu'ils ont eux-mêmes choisis
 2. Questions/réponses à la fin de chaque exposé
 3. La séance des rapporteurs est ouverte aux membres de l'ADIAF, qui n'ont toutefois pas le droit d'intervenir
 - ii. Déjeuner puis délibérations confidentielles
 - iii. Début de soirée : annonce du lauréat/de la lauréate

5) Engagements

Les engagements des membres du Jury sont rappelés en début de séance :

- ne pas avoir de lien marchand (hors artiste) avec le monde de l'art contemporain, et ne pas utiliser ce Jury à des fins professionnelles,
- avoir un comportement conforme au Code de Déontologie de l'ADIAF,
- signaler à ses pairs, en amont du processus, tout éventuel lien familial qui pourrait exister avec un (ou des) artiste(s) parmi la sélection soumise au vote,
- poser des questions respectueuses des artistes et de leurs rapporteurs,
- par respect pour les artistes et rapporteurs, conserver une stricte confidentialité sur l'intégralité des discussions et décisions du Jury.